

Pourquoi s'en préoccuper ?

Si le coût humain est important (souffrance, risques d'inaptitude professionnelle, atteinte à l'image de soi, dégradation de la vie privée), le coût économique est aussi élevé pour l'entreprise.

Outre le coût direct de la réparation et l'impact sur le taux de cotisation de l'entreprise, il faut tenir compte du coût indirect, beaucoup plus important, lié aux difficultés de reclassement des salariés atteints de TMS, aux charges induites par le remplacement des salariés absents et par toutes les perturbations de l'organisation du travail. La multiplication des restrictions d'aptitude générées par ces pathologies complique fortement l'organisation de la production et limite les capacités de flexibilité de l'entreprise. Par ailleurs, le vieillissement de la population active et les difficultés actuelles de recrutement dans certains secteurs posent le problème avec plus d'acuité.

L'expérience montre qu'une prise en charge précoce permet au contraire de limiter l'aggravation des pathologies et de prévenir la survenue de situations irréversibles.



Quels sont les facteurs de risque ?

Les connaissances scientifiques sur les facteurs de risque et sur le rôle déterminant du travail dans le développement des pathologies sont aujourd'hui bien établies et partagées par tous les préventeurs.

Même s'il convient de tenir compte des caractéristiques individuelles des salariés (âge, état de santé, histoire individuelle...), les TMS résultent principalement d'une combinaison de plusieurs facteurs de risques :

- les facteurs de risques biomécaniques (répétitivité des gestes, efforts excessifs, postures et angles articulaires extrêmes). L'exposition au froid ou aux vibrations constitue un facteur aggravant.
- les facteurs psychosociaux (la façon dont le travail est perçu par les salariés) tels que l'insatisfaction au regard d'un travail monotone, la tension engendrée par la pression du temps, le manque de reconnaissance, le vécu de relations sociales dégradées ou de l'insécurité de l'emploi jouent aussi un rôle important dans l'apparition des pathologies.

Dans chaque entreprise, la combinaison des facteurs de risques est différente : elle exige donc une appréhension particulière des situations de travail.



Quelles formes d'appui du réseau Anact ?

Face à une montée des pathologies, comment démarrer un projet de prévention des TMS ? Des solutions ont été expérimentées, mais les TMS continuent pourtant à progresser. Que faire ? À l'occasion de la conception d'une nouvelle chaîne, comment intégrer la prévention des TMS ?

En complément d'autres institutions de prévention (Médecine du travail, CRAM, MSA, OPPBTP...) et des consultants spécialisés en santé au travail, le réseau ANACT propose plusieurs formes d'appui aux entreprises adaptées à leurs besoins spécifiques et à leur étape de réflexion sur le sujet :

- Information et conseil au chef d'entreprise, au CHSCT, au médecin et à l'infirmière du travail par contacts et rencontres dans l'entreprise ou à l'ARACT, présentation en réunion de CHSCT, etc.
- Diagnostic court : prestation pour les PME permettant d'éclairer, par une intervention d'environ 5 jours, la situation de l'entreprise au regard des TMS et de dégager, dans une démarche participative, des pistes de solutions.
- Accompagnement de démarches d'entreprise : appui à la rédaction d'un cahier des charges pour le recours à un consultant, participation à un comité de pilotage, évaluation d'actions, etc.
- Formation d'acteurs internes : celle-ci peut, dans certaines limites, être proposée en entreprises lors d'interventions ou dans des sessions inter-entreprises.
- Animation d'actions collectives de prévention : animation de réseaux d'entreprises, de clubs de prévention, de réseaux collectifs de branche, d'actions partenariales locales de préventeurs, etc.
- L'ANACT et les ARACT organisent aussi de nombreuses manifestations locales et nationales, souvent avec les autres partenaires de la prévention, à l'attention des chefs d'entreprises et des représentants des salariés. De nombreuses informations sur les TMS sont également disponibles sur le site de l'ANACT et des ARACT et dans leurs publications périodiques. Par ailleurs, le réseau ANACT a publié plusieurs ouvrages sur les TMS.



Agence Nationale
pour l'Amélioration des
Conditions de Travail

**4, quai des Etroits
69321 Lyon cedex 05
tél.: 04 72 56 13 13**

Retrouvez le dossier
sur les TMS
sur notre site internet
www.anact.fr

Adresse de l'ARACT
de votre région :

Le point sur...

Prévenir les Troubles Musculo Squelettiques

Les TMS représentent la première cause de maladie professionnelle en France. Ils progressent dans beaucoup d'entreprises.



Comment agir ?

Comment transformer l'organisation du travail en conciliant prévention et performance ?

Quel appui du réseau ANACT ?



Les TMS : c'est quoi ?



Les Troubles Musculo-Squelettiques recouvrent un large éventail de pathologies touchant les tissus mous à la périphérie des articulations. Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons, et les nerfs qui permettent le mouvement des pièces osseuses des membres supérieurs et inférieurs ; ils sont localisés au niveau du poignet, des épaules, du coude, des genoux... Le syndrome du canal carpien est la pathologie la plus connue et la plus répandue ; les tendinites sont aussi des formes fréquentes de TMS.

Les TMS résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail notamment, sans possibilité de récupération suffisante. Ces affections se manifestent par des douleurs et une gêne dans les mouvements pouvant entraîner un handicap sérieux dans la vie professionnelle et dans la vie privée.

En France, la plupart de ces pathologies sont reconnues comme maladies professionnelles (tableaux 57, 97, 98 du régime général et tableau 39, 57, et 57 bis du régime agricole).



Pourquoi les TMS progressent ?

Avec près de 20 000 cas reconnus en 2000, les TMS constituent la première cause de maladies professionnelles en France (65% du total des maladies professionnelles reconnues, avec une progression de 20% par an) et dans la plupart des pays européens.

Tous les secteurs d'activité sont aujourd'hui touchés, l'industrie (agroalimentaire, habillement, montage d'appareils électriques, construction automobile, bâtiment) mais aussi les services (nettoyage industriel, santé, activités bureautiques...). Il apparaît, en effet, que les travaux exigeant des gestes répétés sous forte contrainte de temps restent très répandus, voire se développent dans de nouveaux secteurs d'activité. Par ailleurs, au-delà des contraintes traditionnelles du travail répétitif, de nouvelles formes d'organisation du travail s'étendent pouvant conduire à augmenter la pression temporelle sur l'activité des salariés, à réduire leurs possibilités de régulation et leurs marges de manœuvre, et ainsi créer des situations d'hypersollicitation physique et mentale. Des études montrent également les liens étroits entre le développement du stress et l'apparition des TMS.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL, COMME CAUSE PREMIERE ?

Ces facteurs de risques dépendent largement de l'organisation du travail qui permet ou non de dégager des marges de manœuvre donnant au salarié la possibilité de réguler son activité (possibilité de changer de position, d'anticiper un défaut, de se détendre, d'être aidé par un collègue...). Les gestes seront alors moins contraints sur le plan biomécanique et réalisés dans des conditions psychologiques plus confortables.

Il importe donc de remonter aux déterminants de l'organisation du travail (rythme de travail, organisation des pauses, possibilité de coopération, conditions de la formation...) pour comprendre les mécanismes de survenue des TMS. Faute de cette analyse, de nombreuses entreprises se heurtent à des difficultés pour conduire efficacement la prévention et elles connaissent des échecs relatifs en essayant des solutions partielles (ex. formation aux bons gestes, rotation, aménagement des postes de travail...). Depuis plus de 12 ans, le réseau de l'ANACT intervient dans des entreprises de toutes tailles et de secteurs variés pour appuyer des démarches de prévention des TMS. Elles démontrent que des actions sont possibles pour améliorer durablement les conditions de travail tout en développant la performance des entreprises, à condition cependant de remonter aux causes des situations pathogènes dans l'organisation du travail et de garder une vue globale des mécanismes de risques.

COMMENT CONSTRUIRE LA PREVENTION ?

Pour être efficace, l'entreprise doit construire son projet de prévention sur les principes suivants :

- une approche globale du « geste » : celui-ci ne se réduit pas aux seuls mouvements musculaires ; le geste est aussi l'expression de la personne au travail qu'il convient de prendre en compte dans sa globalité. La possibilité pour les salariés de donner du sens à leur travail doit entrer dans la démarche de prévention. Outre les aménagements nécessaires des situations de travail pour réduire les contraintes physiques, la prévention devra ainsi viser à une meilleure reconnaissance du travail et des compétences mises en œuvre dans le geste.

- une mise en lien entre les pathologies et l'organisation du travail : la prévention devra viser à redonner des possibilités de régulation aux salariés leur permettant d'assurer la production tout en préservant leur santé. Les solutions techniques d'aménagement des postes doivent être ainsi complétées par des solutions touchant à la rotation, à la formation, à la composition des équipes de travail et aux possibilités d'entraide, à la formation de l'encadrement de proximité, à la conception des produits et process de production.



Cette démarche suppose la participation des salariés qui doivent être impliqués à toutes les étapes du processus d'analyse des problèmes et de recherche des solutions. Elle induit aussi une participation des différents services de l'entreprise (RH, méthodes, qualité, sécurité...). Elle nécessite également que la prévention soit gérée comme un projet avec un engagement fort de la direction, des étapes d'information et de mobilisation, d'identification et d'analyse des risques, de définition et de mise en place d'actions de prévention. Cette problématique des conditions de travail doit aussi être reliée à celles de la qualité, de la production ou des ressources humaines.

Par un appui à la construction d'un état des lieux, à l'identification des facteurs de risques et à la conduite d'un projet de prévention, le réseau ANACT accompagne les acteurs de l'entreprise ; il les aide à dégager et mettre en place des moyens de prévention prenant bien en compte la globalité des questions de santé et de performance. La construction d'une démarche paritaire incluant la direction, les salariés et leurs représentants est essentielle, tout comme l'acquisition et le développement de compétences en interne permettant de garder des capacités de veille et d'action dans le temps.

